

de quinze cardinaux, imposait des taxes, et faisait venir le trésor de Notre-Dame-de-Lorette, pour le dépenser en préparatifs militaires. Les Vénitiens armèrent de leur côté, mais avec peu d'inquiétude, bien persuadés que les Espagnols cherchaient à leur susciter des embarras, plutôt qu'à entreprendre sérieusement la guerre pour soutenir les prétentions du saint-siège.

Cette mauvaise volonté des Espagnols se manifesta par une entreprise qu'ils firent sur les côtes d'Albanie, où ils pillèrent la ville de Durazzo, qui appartenait aux Turcs, dans l'espoir que ceux-ci s'en prendraient indistinctement à tous les chrétiens, enverraient une flotte dans le golfe, et, par leurs hostilités, ou au moins par leurs menaces, mettraient la république dans la nécessité de rechercher l'alliance de l'Espagne. Mais il n'en fut pas ainsi. La Porte ne prit point le change, et, au lieu d'attaquer les Vénitiens, leur offrit son secours contre le pape; de sorte qu'il n'y eut pas jusqu'aux Turcs qui ne se mêlassent des démêlés élevés entre la république et le saint-siège : ils faisaient des prières publiques et jeûnaient, pour obtenir du ciel la continuation de la discorde entre les chrétiens.

Cependant leurs vœux ne furent point exaucés; la guerre se réduisit à une vive controverse, dans laquelle les docteurs des deux partis signalèrent leur savoir et leur malignité. Mais la contestation, en s'aggravant, prenait le caractère du fanatisme.

En Pologne, les cordeliers de Cracovie firent sortir de leur église, sous prétexte qu'ils étaient excommuniés, deux gentilshommes de la suite de l'ambassadeur de Venise qui assistaient à l'office divin. Le roi les obligea de réparer cette insulte par des excuses.

À Vienne, les jésuites prièrent le ministre de la république de s'abstenir d'assister à une procession solennelle, qui se faisait dans leur église, et à la-

quelle tous les ambassadeurs étrangers étaient dans l'usage de se trouver. Il ne voulut point céder à cette prière, et le nonce du pape fut obligé de supposer une indisposition, pour ne pas se rencontrer à la procession avec le ministre vénitien.

À Madrid, le nonce du pape poussait l'insolence jusqu'à dire que si l'ambassadeur de la république se présentait dans la chapelle du roi, pendant le service divin, il ordonnerait d'interrompre la cérémonie.

XII. Le pape ne parlait de rien moins que de citer le doge au tribunal de l'inquisition, ajoutant qu'il avait de quoi le faire condamner comme hérétique. Il publia un jubilé, exprès pour exclure les Vénitiens des grâces qui se répandaient à cette occasion sur tous les enfants de l'Église.

Les jésuites surtout, ces fidèles auxiliaires de la cour romaine, ne se contentaient pas de publier une multitude d'écrits contre la république, d'intriguer contre elle dans les cours, de la diffamer en chaire par leurs déclamations, en l'accusant d'hérésie et de tyrannie. Ils entretenaient des correspondances avec leurs pénitents, inspièrent des scrupules, exigeaient des déclarations, imposaient des restitutions. A les en croire, Venise étant en interdit, la célébration de la messe était un sacrilège; y assister, était un acte d'idolâtrie. Ils offraient les indulgences du jubilé à ceux qui désapprouveraient la conduite du gouvernement. Des pères et des maris vinrent se plaindre de ce que leurs enfants se croyaient déliés de l'obéissance, et de ce que leurs femmes, égarées par un directeur fanatique, se refusaient à cohabiter avec eux (1). On avait surpris des lettres, dans lesquelles des jésuites mandaient à Rome qu'ils avaient dans leurs écoles trois cents jeunes gens des meilleures familles, qui étaient autant d'esclaves de sa sainteté (2). On les accusait de tenir registre des confessions (3).

temps de brûler, et qui ne justifioient que trop les reproches qu'on leur faisait. »

Cette accusation d'abuser des secrets de la confession n'était pas nouvelle. Elle avait été portée contre les jésuites cinquante ans auparavant par le patriarche de Venise. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Histoire abrégée des jésuites*, c. 7 : « L'Histoire de la compagnie de Jésus, liv. 5, no 1 et suivant, nous apprend qu'en 1560 peu s'en fallut que les pères ne fussent chassés de la république. Ces religieux mettoient beaucoup d'empressement à confesser les femmes des sénateurs. On prétendoit que par cette voie ils vouloient connoître les secrets du gouvernement. Le patriarche Jean Trévisani examina ce qui en étoit et trouva les accusations fondées. Il découvrit même des choses d'une conséquence encore plus funeste à l'État. Voulant prévenir l'exécution de leurs desseins, il exposa aux Vénitiens le danger de conserver plus longtemps ces ambitieux dans la république : il leur prédit même que s'ils tardaient à prendre cette mesure salutaire, l'État seroit bientôt exposé aux plus grandes

(1) Lettre de de Fresne Canaye, ambassadeur de France à Venise, au roi, du 18 mai 1606. (De Thou, *Histoire universelle*, liv. 157.)

(2) *Ibid. Ibid.*

(3) Lettre de de Fresne Canaye, des 18 mai et 28 juin. Voyez aussi, sur les griefs reprochés aux jésuites, les lettres de ce même ministre au roi, des 30 juin, 9, 23 août 1606; 24 janvier 1607; à M. de Caumartin, des 19 mai, 16 juin, 28 juillet; à M. de Villeroy, des 25 août 1606 et 24 janvier 1607; au cardinal Duperron, du 25 novembre 1606, et au cardinal de Joyeuse, du 24 janvier 1607. « Le sénat, dit de Thou, liv. 157, avoit découvert qu'ils se servoient du tribunal de la pénitence pour savoir les secrets des familles, les facultés, les dispositions des particuliers, les forces, les ressources, les secrets de l'État. Ils en rendoient compte tous les six mois à leur général, par un mémoire que lui portoient les visiteurs ou provinciaux. Après leur retraite précipitée de Bergame et de Padoue, on avoit trouvé dans leurs chambres plusieurs lettres qu'ils n'avoient pas eu le